

# COMPTE-RENDU n°1 du 06 février 2018

## Présents :

11 personnes, excusée 1

1. **En préambule de la séance, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Sandrine GRANGE.**
  - Il est pris acte que le conseil se compose désormais de 12 membres.
  
2. **Réactivation de la demande au FSIPL**
  - Demandé depuis 2016, ce dossier est réactivé en 2018 pour faire évoluer le bâtiment de la "Traboule" qui n'a plus de finalité depuis le retrait du distributeur.
  - Il convient de rendre, au minimum, le rez-de-rue fonctionnel pour faire face au repositionnement de diverses activités professionnelles qui peut s'imposer en raison des évolutions pressenties dans les professions paramédicales.
  - La commune doit se donner les moyens d'offrir des alternatives pour bien conserver le maximum de professionnels au cœur du village.
  - Une programmation financière sera faite au budget de ce début d'année.
  
3. **L'architecte missionné par le SDMIS a présenté un plan en trois D de l'extension de la caserne.**
  - En plus des emplacements des véhicules, l'extension des rangements nécessite un prolongement du bâtiment jusqu'à la fenêtre du cinéma et les besoins sont évalués pour une projection sur le long terme.
  - Pour préserver la qualité acoustique du cinéma, il sera demandé de prendre en compte une isolation phonique entre les deux modules, caserne et cinéma.
  - L'emprise au sol et l'étude des girations vont provoquer la suppression de places de parking.
  - Le bâtiment est destiné à être cédé au SDMIS après arpentage mais avec une clause de retour au donateur en cas de repositionnement du site.
  - L'étanchéité des murs depuis les parcelles privées a été prise en charge conjointement par la commune et le SDMIS.
  
4. **La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, dont la composition s'est élargie, fait évoluer :**
  - Ses statuts pour bien prendre en compte toutes les actions dans le cadre des compétences transférées ou reconnues, pour son nouveau périmètre et les nouveaux élus.
  - La convention voirie pour la mise à disposition des moyens humains et techniques qui interviennent sur la voirie d'intérêt communautaire.
  - Le protocole de recouvrement de la redevance OM étendue et quantifiée différemment pour les collectivités et associations bénéficiaires du service.

- 5. Organisation des travaux de la rue de Rampôt tributaire de la décision de l'Agence de l'eau.**
- Pour une organisation harmonieuse entre le SYDER, le syndicat des Eaux, la Communauté de communes, la commune doit procéder à la réfection des réseaux EU (Eaux Usées) et EP (Eaux Pluviales).
  - Les travaux d'assainissement ont fait l'objet d'un marché mais la commune prend la précaution d'obtenir l'autorisation de l'agence de l'eau avant de faire la notification à l'entreprise retenue.
- 6. Le MAPA des assurances doit être renouvelé en 2018.**
- Il sera relancé pour une durée de cinq ans avec les cahiers des charges actualisés dans le cadre de l'action intercommunautaire mise en place.
- 7. Le SYGERLY, qui assure la mise en concurrence pour les fournisseurs d'énergie a attribué :**
- Le lot 1 : à EDF pour le produit : mix énergétique
  - Le lot 2 : à Direct énergie pour l'électricité 100% issue énergie renouvelable.
- 8. Pour la signalétique, il faut :**
- Pour finaliser la commande actée à SIGNAUX GIRAUD, produire un schéma d'implantation. Le bureau BJ URBA procédera à la rédaction des données techniques et positionnement des mats prévus au cahier des charges.
  - Avec la réalisation des ris informatifs, la commune disposera d'une cartographie qui pourra être conventionnée avec un prestataire de données géographiques habilité à mettre à jour les GPS. Ni la Poste, ni l'IGN sont en droit de procéder à ce travail
- 9. Le bilan des subventions versées en 2017 est examiné.**
- L'attribution des subventions aux associations pour 2018 est ajournée. Toutes les demandes n'ont pas été réceptionnées.
  - Une subvention de 200 € est attribuée, à titre exceptionnel, aux Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le renouvellement de leur équipement.
  - Pour le vin d'honneur des classes qui se fait toujours en même temps que la célébration du 8 mai, la commune prend directement à sa charge 200 €.
  - Pour la de base au calcul de l'aide que la commune perçoit de la CAF pour l'accueil de temps collectifs, l'équivalent « loyer » du local de la garderie est évalué à 550 € mensuel.
- 10. Evolution des commissions communales :**
- Dans la commission « Assainissement », Monsieur Dominique BERTHET est nommé « membre externe ».
  - Les autres commissions restent inchangées, les délégations auprès de la CCMDL sont reconduites.
- 11. Compte-rendu de la délégation du maire :**
- Le récapitulatif des demandes d'urbanisme de 2017 fait ressortir que les dossiers les plus nombreux sont ceux relatifs aux certificats d'urbanisme préalable aux ventes.
  - Pour le clos du relais, le lotisseur a obtenu l'enfouissement de la ligne électrique.
  - La réunion de travail préalable à l'enquête du PLU aura lieu le 06 mars 2018.
  - Pour le budget 2018, les travaux à retenir et à financer devront être listés.
  - La balayeuse pourrait être revendue et remplacée par un matériel d'un gabarit plus adapté.
  - L'éclairage de l'école publique et de la bibliothèque seront pris en compte en 2018.
  - Les brigades vertes sont intervenues en début d'année, à compter de mars le tarif passe à 300 € la journée au lieu de 200 € actuellement.

## 12. Courriers et notification :

- Le SIEMLY procède à l'expertise des poteaux d'incendie.
- L'INSEE notifie le nombre d'habitants à 1460 : 1433 fixes et 27 en double comptes (étudiants positionnés sur deux sites). La progression continue indépendamment du nombre d'autorisation d'urbanisme.
- Le dirigeant du Parc Salva terrae fait part d'un usage inapproprié des bacs qui lui sont dévolus. Il y sera remédié puisque le complexe va être équipé de bacs spécifiques à son usage.
- Un particulier souligne la dégradation de la rue de Rampôt qui perdure, situation qui ne sera rectifiée que par les travaux complets lancés pour 2018. Pendant le temps des chantiers successifs, il sera fait en sorte que les riverains conservent l'accès à leur maison.
- La FFF (Fédération Française de Foot-ball) notifie les conditions de l'homologation et l'obtention de la subvention du terrain de foot et de ses équipements.
- Deux familles remercient pour l'attention lors de décès d'un proche.
- Pour la mise en place d'une mutuelle communale, une association agit sur les communes de Grezieu-le-Marché et de Meys, Haute-Rivoire pourrait en faire partie.
- La revole du Comice aura lieu le samedi 21 avril 2018 à la salle des sports.
- La commission « Culture et Patrimoine » doit se réunir.
- Les prochains conseils sont arrêtés au 06 mars au 10 avril au 15 mai au 12 juin et au 10 juillet.
- L'inauguration du tennis est prévue le 02 juin et celle du terrain de foot le 16 juin.
- La Commémoration du 19 mars aura lieu le 18 mars à 11h.
- La réunion organisée par le comité des Foires pour renouveler et dynamiser l'équipe de bénévoles n'a pas eu les attentes espérées, il n'y aura pas de Foire en 2018.

► La séance est levée à 23 h 45.

La secrétaire de séance :

Nathalie JACQUEMOT